

RTL en passe de relancer Mint à Bruxelles

MÉDIAS Le groupe aurait noué un partenariat avec la radio BXFM

- ▶ RTL continue à ressusciter Mint.
- ▶ Après Liège, Namur et Luxembourg, la marque reviendrait à Bruxelles.
- ▶ Une stratégie qui pose des questions.

Huit ans après avoir été écarté de la bande FM, Mint pourrait revenir dans les transistors bruxellois. La station du groupe RTL avait disparu des ondes suite à l'adoption du plan de fréquences, en 2008 et n'émettait plus que sur le Net. Depuis novembre dernier, Mint avait déjà pris, via des partenariats, le contrôle de la grille des programmes de Maximum, en province de Liège et de Must FM, dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Selon nos informations, recoupées à plusieurs sources, RTL aurait noué un partenariat avec BXFM, une radio indépendante couvrant l'ensemble de la capitale. Elle a reçu sa licence pour le 104.3 en 2013. A la différence de ce qui s'est passé l'an dernier avec Maximum et Must FM, l'accord ne porterait que sur la seule intégration de la musique et du divertissement de Mint dans la grille de BXFM. Les aspects rédactionnels, techniques et de régie publicitaire ne feraient donc pas partie de l'accord de partenariat. Il se dit que le retour de Mint à Bruxelles est prévu pour la mi-avril.

Du côté de RTL, on tempère. « Nous sommes en discussion mais il n'y a rien de finalisé à ce stade », explique le patron des radios du groupe, Eric Adelbrecht. Rien n'est signé et aucune date de démarrage n'est fixée. Des discussions sont d'ailleurs en cours avec d'autres acteurs. L'idée est de continuer à fédérer un maximum de radios autour de cette marque.

Du côté de BXFM, on est plus

prudent encore. Un de ses associés, Philippe Sala, « se refuse à tout commentaire à ce stade ». Il rappelle que BXFM « est une radio indépendante avec un projet bruxellois et européen qu'on ne lâchera pas. C'est vrai que notre musique est assez proche de celle de Mint et qu'on est sans doute la seule radio à Bruxelles qui pourrait coller avec l'identité musicale de cette radio. C'est logique qu'on veuille nous marier ».

RTL a de la suite dans les idées. S'il y a bien une chose que les dirigeants de RTL n'ont jamais digérée, c'est l'éviction de Mint des ondes radios en 2008, au profit du groupe IPM (*La Libre, La DH...*) avec la radio Ciel FM, rebaptisée ensuite Twizz puis DH Radio. Les rapprochements actuels s'inscrivent dans une stratégie probablement peaufinée de longue date. D'une part, RTL poursuit la diffusion de Mint en ligne. Mais les accords de partenariat avec les réseaux locaux lui permettent de mettre un pied dans la porte avant la confection d'un nouveau plan de fréquences, en 2017. Celui permet également de rouler des mécaniques face à la RTBF et aux concurrents privés, en leur rappelant qu'il faut toujours compter avec Mint. Outre Bruxelles, des contacts ont eu lieu avec Sud Radio (Hainaut) et Antipode (Brabant wallon). Mais jusqu'ici, le groupe n'a pu aboutir à un accord avec ces deux réseaux provinciaux.

L'affaire ne va pas sans poser de nombreuses questions. Au CSA, le régulateur francophone de l'audiovisuel, les manœuvres de RTL pour ressusciter Mint agacent puisqu'elles visent clairement à contourner l'esprit du plan de fréquences. BXFM, Must FM et Maximum ont reçu des fréquences sur la base d'un projet précis que ces radios se sont engagées à respecter. En passant

sous la bannière Mint, en modifiant leur couleur musicale et en adoptant des émissions communes, peut-on considérer qu'elles respectent toujours le contrat qui les lie avec le CSA ?

RTL et ses juristes ont évidemment pris toutes leurs précautions pour structurer les partenariats de façon à aller le plus loin possible dans l'intégration, tout en ne franchissant pas la ligne rouge. Les radios sous licence Mint diffusent des émissions communes produites par RTL mais un animateur propre à chaque radio fait un travail d'édition, en annonçant les morceaux, en faisant de l'info... Ce qui permet à ces radios de dire qu'elles respectent totalement leurs obligations de production propre.

En ce qui concerne le nom des radios, le CSA a dû rappeler à

l'ordre RTL parce qu'il multipliait les jingles « Mint » sur les radios de Must FM et Maximum, niant ainsi l'identité des marques. RTL a fait amende honorable mais les jingles sont devenus « Must FM a plus de goût avec Mint ». « Tout est bétonné, note une source. Il n'y a aucune remise en cause de la ligne éditoriale et les radios conservent formellement leur indépendance ».

Une régie publicitaire qui pose question

Au niveau capitalistique également, RTL flirte avec la ligne rouge. Pour Namur et le Luxembourg, les sociétés RMS (Must FM) et sa régie publicitaire RMN sont logées dans une société faitière, Solution Medias. L'an dernier, RMN a été reprise par RTL. On trouve d'ailleurs trois des principaux responsables du groupe comme gérants de cette SPRL : l'administrateur délégué

de RTL Belgique, Philippe Delusinne, son directeur financier Guy Rouvroi et le patron de la Ré-

gie IP, Denis Masquelier. Le Moniteur belge indique également que les administrateurs de Solution Medias ne sont autres que RMS et RMN. Cette dernière compte Denis Masquelier comme l'un de ses représentants permanents. Or, Solution Medias détiendrait 99,52 % de RMS, selon les mentions légales figurant sur le site de Must FM.

Une situation qui interpelle. Quelle est l'éventuelle part détenue par RTL au capital de Solution Medias ? S'il était avéré que RTL y détiendrait une position de contrôle, il serait de facto aux commandes des réseaux des provinces de Namur et de Luxem-

LE SOIR - 09.04.16

bourg. Une situation que le CSA ne pourrait pas cautionner.

« Nous n'injectons aucun capital dans les radios avec lesquelles nous nous associons, se défend cependant Eric Adelbrecht. Elles nous rémunèrent pour l'utilisation de la marque mais il n'y a pas de flux financiers dans l'autre sens. La seule chose que nous avons rachetée, c'est la régie publicitaire de Must FM, RMN, parce qu'elle avait une activité commerciale qui nous intéressait et qui va au-delà de la radio ».

La balle est à présent dans le camp du régulateur. « Tout le secteur attend que le CSA s'exprime sur le dossier », note un interlocuteur. ■

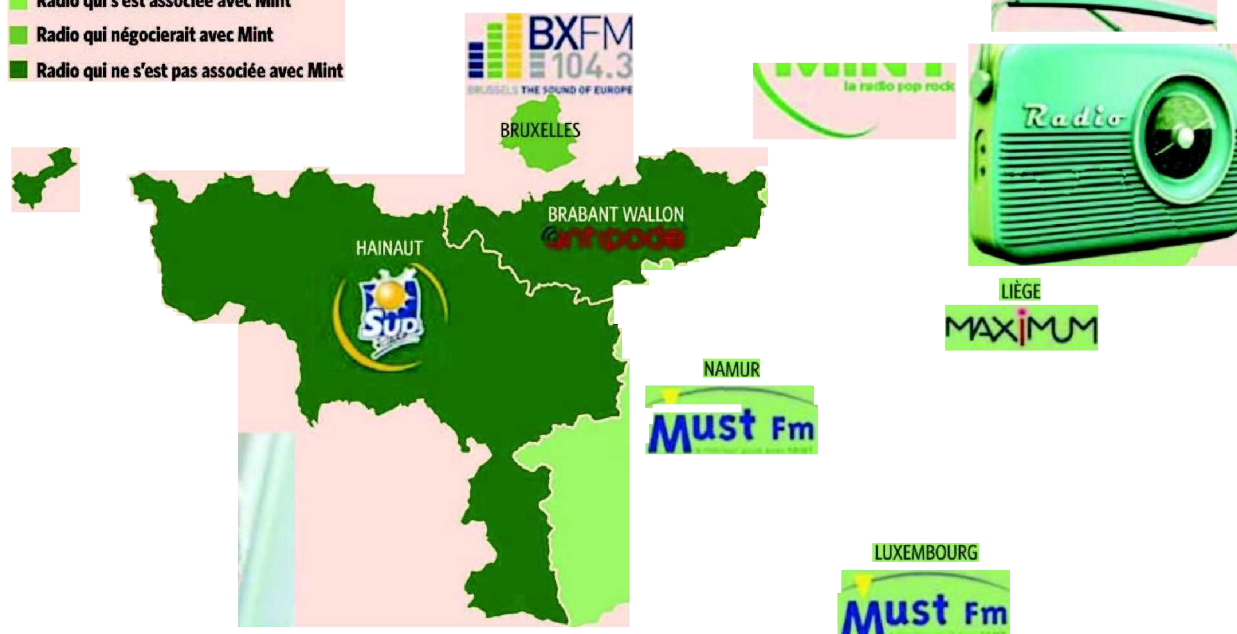
ALAIN JENNOTTE
et JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

« On veut continuer à fédérer un maximum de radios autour de Mint »

ERIC ALDBRECHT

L'expansion de Mint (RTL)

- Radio qui s'est associée avec Mint
- Radio qui négocierait avec Mint
- Radio qui ne s'est pas associée avec Mint



CALENDRIER

Report pour le plan de fréquences ?

Les grandes manœuvres de RTL avec Mint visent à positionner le groupe en vue d'une échéance importante : l'attribution par le CSA le 1^{er} juillet 2017 des nouvelles fréquences. Selon nos informations, il est néanmoins possible que cette date soit reportée de six mois et tombe finalement le 1^{er} janvier 2018. Un texte serait en préparation en ce sens. Ce report aurait l'avantage de faire gagner un peu de temps au gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles pour avancer sur le dossier du déploiement de la radio numérique, pour adopter toutes les dispositions légales nécessaires et pour faire coïncider l'entrée en vigueur du plan de fréquences francophone avec celui des radios flamandes, évitant ainsi les problèmes de brouillage qu'on avait

connus en 2008.

Au cabinet du ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt, on dément. « Il n'y a aucune velléité de reporter le nouveau plan de fréquences. Le texte du décret fait actuellement l'objet de discussions en intercabinet. » Le temps presse. Tout le processus législatif doit être clôturé pour la fin d'année car il faut ensuite compter environ six mois pour la procédure d'appel d'offres. Il faut encore trancher d'importantes questions par rapport au lancement de la radio numérique (DAB+) qui devrait enfin se concrétiser en 2017. Va-t-on organiser un seul appel d'offres commun pour la FM et le DAB+ ou deux appels d'offres séparés ? Comment va-t-on répartir les places sur ce réseau DAB+, à l'architecture différente du réseau FM ? Et surtout comment va-t-on financer sa construction (plusieurs millions d'euros) ?

A.JE ET J.-F. M.

radio locale « Logique que RTL nous approche »

Pour reconstituer le réseau de sa marque Mint, RTL tente de nouer des partenariats avec les réseaux provinciaux créés en 2008 par le plan de fréquences FM. Après Maximum (Province de Liège) et Must FM (Namur et Luxembourg), le groupe audiovisuel poursuit ses travaux d'approche.

Récemment, il a tenté de convaincre les radios en charge des deux dernières provinces wallonnes qui manquent encore à son tableau de chasse, le Hainaut et le Brabant wallon. Sans succès jusqu'ici.

Dans cette dernière province, le réseau a été attribué à Antipode. Née il y a trente ans, cette radio emploie dix équivalents temps-plein, avec une audience qui oscille entre 60 et 80.000 personnes. Son patron et fondateur, Etienne Baffrey, répond à nos questions.

Comme d'autres réseaux provinciaux, vous avez été approché par le groupe RTL pour intégrer la programmation de Mint dans votre grille ?

Oui ! C'était logique de venir frapper à la porte d'Antipode comme à celles de ces autres réseaux. RTL a une logique industrielle et souhaite se positionner idéalement pour le prochain plan de fréquences. Nous les avons écoutés avec la plus extrême attention.

Mais vous avez rejeté leur proposition...

Après analyse, nous avons décidé de ne pas accepter dans l'immédiat ce que RTL nous proposait.

Vis-à-vis du CSA, nous avons l'image du bon élève. Accepter de négocier avec RTL serait envoyer un bien mauvais signal au régulateur avant qu'il n'ait adopté une position claire sur ce dossier.

Mais si le régulateur laisse la porte ouverte à RTL et ne se formalise pas de voir Mint ressusciter sur la bande FM via des accords de partenariat, vous pourriez revoir votre position ?

C'est évident. Notre objectif est de pérenniser nos entreprises de radio. Mais ça ne signifie absolument pas que nous fermerions la porte à d'autres formules et d'autres projets que ceux de RTL. Le jeu est ouvert. Et il y a bien d'autres acteurs sur le marché. NRJ, RMC, Europe1 et d'autres.

Vous estimez être en position de force ?

Antipode est en situation d'obtenir le bloc Brabant wallon et Bruxelles pour le DAB+, le futur réseau de diffusion numérique. La législation prévoit que le détenteur d'une licence d'un réseau provincial dans la bande FM a un droit de priorité sur les futures licences DAB+. Et comme ce réseau a une architecture différente de celui de la FM, nous couvrirons également Bruxelles avec cette technologie. Nous avons des atouts bien réels à faire valoir. ■

**Propos recueillis par
A.Je.**